

Pilotage de l'action :

Direction / Service : Direction de la Voirie et des Réseaux/Service Eclairage Public

Diagnostic :

En 2007 : une opération de remplacement (partiel) des lampes à vapeur de mercure a été effectuée.
En 2008 : un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) a été lancé à l'échelle de la Ville de Colmar.
Le SDAL est un document technique qui encadre les différents projets d'éclairage public à venir.
Partant d'un diagnostic du réseau, il impose le respect des normes et recommandations, la sécurité et le confort visuel des usagers, le juste niveau d'éclairage, le type de mobilier et les règles d'implantation tout en garantissant un éclairage de qualité qui respecte l'environnement et permet d'effectuer des économies de fonctionnement.
Un 1^{er} programme d'économie d'énergie et de maintenance de l'éclairage public de 1 179 990 € TTC est en cours de réalisation (délibération du CM du 19 octobre 2009 – échéance fin 2011).

Il cible les 4 grands axes du SDAL :

1. renouvellement des luminaires de style en centre ville,
2. remplacement de luminaires énergivores par des luminaires bi-optiques sur les voies urbaines importantes,
3. renouvellement de luminaires énergivores ou vétustes par des luminaires récents (tous quartiers)
4. mise en place de système d'abaissement de puissance

Chaque renouvellement doit être mûrement réfléchi pour que les foyers lumineux ne soient pas atténués par les arbres.

Bilan intermédiaire de ce programme : 244 098.69 €TTC de montant facturé pour une réduction de 64 123 € TTC sur le budget de fonctionnement 2010, par rapport à celui de 2009.

A la suite de ce 1^{er} programme qui s'achève en 2011, un 2^{ème} programme peut être réalisé pour permettre la suppression de toutes les lampes BF (Ballon Fluorescent). Il s'agit de mettre en œuvre l'axe 3 du SDAL.

Objectifs :

réduire la consommation en électricité de l'éclairage public, la pollution lumineuse émise, les émissions de gaz à effet de serre et le coût de la maintenance.

L'action porte sur 1 476 points lumineux du réseau d'éclairage public de la Ville de Colmar.

Dispositifs proposés :

réalisation d'un programme pluriannuel pour la suppression de l'ensemble des lampes à vapeur de mercure.

Echéances :

2012-2013-2014 (à l'issue du 1^{er} programme d'économie d'énergie et de maintenance qui s'achève en 2011).

Ressources affectées au projet :

- ressources humaines et financières :

1 ingénieur pour le suivi – un budget global de 1,2 M€ HT

- principaux partenaires associés : Société VIALIS (maître d'œuvre), entreprises, fournisseurs...

Résultat(s) attendu(s) :

Programme réalisé en 3 ans (2012- 2013- 2014)

- à l'issue du programme : économie d'énergie de 101 kW, soit environ 39 000 € TTC/an

- économie sur la maintenance de 10 %, soit environ 101 000 € TTC/an.

Retour sur investissement : amortissement en 8.5 ans.

- réduction des émissions de GES

- atteinte des objectifs de la Convention des Maires

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation de l'action :

- relevé des consommations en kWh / âge des luminaires

- équivalents CO2 évités